Evaluation partagée de l'Agenda 21 local

2014 - 2015

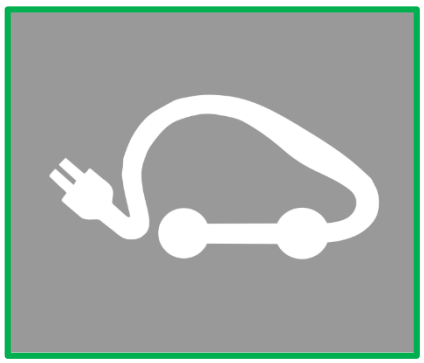

Axe I : Aménager notre territoire en respectant sa double identité rurale et littorale

Orientation stratégique A : Respecter le paysage P.3
Orientation stratégique B : Se déplacer durablement à travers notre territoire et au-delà P. 5
Orientation stratégique C : Intégrer plus de développement durable dans l'agriculture locale et dans nos zones d'activité P. 7

Axe II : Préserver la qualité environnementale et patrimoniale du territoire

Orientation stratégique A : Préserver et valoriser la biodiversité P. 9
Orientation stratégique B : Mettre en place un aménagement durable P. 10
Orientation stratégique C : Favoriser l'application de règles de construction durables P. 11
Orientation stratégique D. : Favoriser la mise en place de moyens collectifs de production d'énergie P. 11
Orientation stratégique E. : Lutter contre toutes les formes de pollution P. 12

Axe III : Renforcer la cohésion sociale sur notre territoire

Orientation stratégique A : Favoriser la mixité sociale P. 15
Orientation stratégique B : Accompagner le vieillissement de la population P. 16
Orientation stratégique C : Consolider l'offre à la petite enfance P. 17
Orientation stratégique D : Promouvoir l'identité bretonne P. 17

Axe IV : Rendre la collectivité exemplaire

Orientation stratégique A : Inscrire la ville dans une politique globale d'économies d'énergie P. 18
Orientation stratégique B : Veiller à l'application des principes de développement durable dans le patrimoine bâti P. 19
Orientation stratégique C : Favoriser la mise en mouvement et éduquer au développement durable P. 20
Orientation stratégique D : Engager notre ville dans une démarche de solidarité Internationale P. 22
Orientation stratégique E : Inscrire la démarche Agenda 21 de Guidel dans un processus d'évaluation P. 23

Axe I : Aménager notre territoire en respectant sa double identité rurale et littorale

Orientation stratégique A : Respecter le paysage

Objectif A.1 : Aménager durablement le littoral et le cœur de station de Guidel-Plages de manière exemplaire en matière de reconquête des espaces sensibles littoraux urbanisés

- **Action I.A.1.1.: Reconquérir l'espace dunaire par la déconstruction de la galerie marchande point au 29 octobre 2014**

Le projet de transfert de la galerie marchande suivi de la déconstruction du bâtiment existant a connu des aléas au cours de ces dernières années (procédure contentieuse, difficultés de reclassement pour certaines activités.)
Un nouveau permis de construire, porté par Lorient Agglomération, doit être prochainement déposé.
L'aménagement du stationnement sur la dune et l'extension de la zone naturelle protégée restent toujours suspendus à une décision du Conseil Général.

- **Action I.A.1.2.: Construire un bâtiment d'accueil pour y assurer le transfert de la galerie marchande**

Ce projet n'est pas encore concrétisé. Le dépôt d'un nouveau permis est prévu dans les prochains jours.
Les indicateurs mentionnés restent à atteindre.

- **Action I.A.1.3.: Aménager la station littorale de Guidel-Plages selon le plan-guide**

Inaugurés peu avant l'été 2013, les nouveaux aménagements de Guidel-Plages ont apporté une amélioration qualitative du site. Ils ont notamment permis l'augmentation des cheminements doux (jonction avec la voie littorale) et une nouvelle organisation du stationnement. Tous ces changements ont pris en compte le plan de mise en accessibilité des voiries et des espaces publics.
Les mesures de protection des espaces verts et naturels sont globalement respectées. Après une phase d'adaptation, les commerçants et le public semblent s'être progressivement approprié ce nouveau site. La poursuite de cet aménagement est programmée pour les mois à venir (ajustement de l'éclairage public, stationnement devant le restaurant…).

- **Action I.A.1.4.: Améliorer le fonctionnement environnemental du port de plaisance (aire de carénage, dispositif de collecte des eaux usées, déplacements…)**

Au terme des travaux d'extension, la remise en service du port est prévue pour l'été 2015.
Le projet retenu comprend des équipements ultérieurs nécessaires à l'amélioration de la qualité environnementale du site: création d'une aire de carénage accessible aux adhérents du SIVU pour la gestion des mouillages dans la Laïta. Par ailleurs le réseau de raccordement du secteur à l'assainissement collectif est réalisé et prêt à fonctionner.
Enfin, en lien avec le SMEIL (Syndicat Mixte Elle Isole Laïta) un suivi de la qualité bactériologique des eaux de l'estuaire pourra être envisagé.

Objectif A.2 : Favoriser l'émergence d'un tourisme durable

- **Action I.A.2.1. Transformer le site du Sémaphore en une Maison de la Nature**

La question du financement n'a pas permis la création d'une Maison de la Nature. Un groupe de l'Observatoire de la Vie Locale réunissant des élus et des associations a conduit une réflexion sur l'évolution de ce site par rapport au projet initial (garantir l'ouverture du site au public, activités diversifiées, éventuellement intégration d'activités commerciales,…).
Ainsi, au cours de l'été 2014, l'accueil d'une annexe d'un centre équestre de la région offrant des activités pour de jeunes enfants a été assuré pendant 2 mois.
De plus, des contacts établis avec le CAUE doivent déboucher sur des propositions précises de réhabilitation des bâtiments existants dans le double respect de leur valeur patrimoniale et des possibilités réglementaires.

- **Action I.A.2.2. : Développer une offre touristique durable fondée sur la double identité rurale et littorale de Guidel**

La ville s'est fortement impliquée ces dernières années dans le soutien à certaines initiatives favorisant le développement du tourisme pays telles que des expositions, concerts dans les chapelles, aides à l'organisation des randonnées, l'aide aux marchés à la ferme.
De nombreuses animations sur le secteur côtier, des compétitions sportives en bord de mer, des animations pédagogiques sur l'estran, etc. sont également proposées.

Orientation stratégique B : Se déplacer durablement à travers notre territoire et au-delà

Objectif B.1 : Favoriser les modes de déplacements doux

- **Action I.B.1.1.: Optimiser les circuits piétons-cycles existants, développer de nouveaux itinéraires et mettre en place des aires de stationnement pour vélos**

Cette action est portée par un groupe spécifiquement créé à cet effet autour des différentes instances concernées par les questions liées aux déplacements doux (services techniques municipaux, association Guidel-Rando, Conseil Départemental, chantier-nature…). Cette démarche s'est concrétisée de différentes manières au cours des dernières années par :

- la création de nouveaux circuits autour de Guidel-centre (voir le Tro Kreisker), puis en différents endroits de notre commune (à Ker Anna, en bord de rivière (cf. le chemin du moulin), près de l'étang de Lannénec etc.)
- l'aménagement de circuits existants ensuite :
  - Sécurisation du chemin le long de la Laïta (GR 34),
  - Passerelle sur le ruisseau de St Michel à Kerhoat Benoal, et au pont de Rouziguiaou,
  - Platelages près de l'étang de Lannénec (VC5),
- la prolongation de la voie littorale jusqu'au cœur de station à Guidel-Plages
- l'engagement de divers groupes volontaires (associations, groupes de jeunes, …) dans l'entretien et la préservation de notre réseau communal de chemins et sentiers qui s'étend sur 110 km environ.

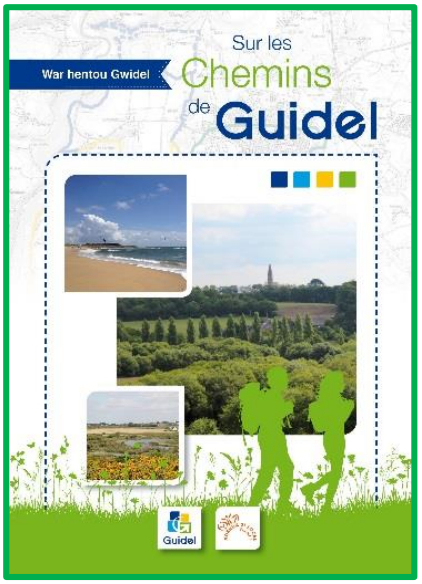

Cette démarche a servi de support à la réalisation d'un « guide des chemins de randonnée de Guidel, war hentou Gwidel » édité début juillet 2015. Très bien accueilli par de nombreux usagers de ces chemins, il a, à ce jour, été distribué à plus de 3 000 personnes venues se le procurer en mairie, à la médiathèque, à l'office de tourisme et dans diverses structures d'accueil (campings, résidence hôtelière …).

- **Action I.B.1.2 : Lien mer-ville, relier Guidel au littoral**

A ce jour, deux grandes boucles pédestres, mentionnées sur le guide des chemins de randonnée (war hentou Gwidel) permettent de relier le centre de Guidel à la rivière et au littoral. Il s'agit des boucles 4 « de Guidel-centre vers la Laïta et 5 « De Guidel-centre vers la mer ».

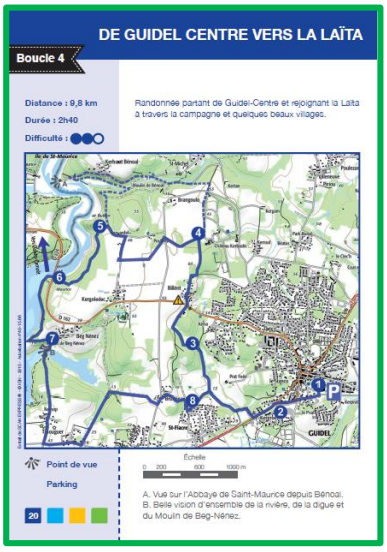

Partant l'une et l'autre de de l'aire de covoiturage de L'ESTRAN au centre-ville, elles sont le résultat de l'important travail mené depuis plusieurs années sur la commune pour la création et l'aménagement de voies piétonnes.

Ces 2 grandes boucles devraient être complétées dans un délai assez bref (1 à 2 ans maximum) par deux autres circuits sur lesquels un travail est actuellement en cours :

- le premier devrait relier le quartier de Ker Anna à divers circuits déjà existants (le Tro Kreisker puis la boucle « de Guidel-centre vers la mer »),
- le second pour lequel des difficultés doivent être surmontées pour permettre la liaison de la commune à celle de Gestel par le circuit de Ker Anna précité. Elle permettrait ainsi le raccordement des chemins de la commune au sentier de « Grande randonnée de Pays (GRP) qui longe le Scorff et pourrait ainsi être prolongé jusqu'à la mer.

- **Action I.B.1.3.: Promouvoir les déplacements doux (actions de communication, évènements festifs)**

Parmi les divers évènements festifs ou promotionnels, 2 initiatives intéressantes pour la promotion des déplacements doux peuvent être relevées:

- **L'engagement de l'Agenda 21 de Guidel dans l'organisation de "La Littorale 56".**

C'est une manifestation à caractère intergénérationnel, familiale, organisée pour collecter des fonds afin de soutenir les associations qui viennent en aide aux familles de personnes atteintes d'un cancer. Elle implique la fermeture à toute circulation automobile pendant une matinée (9h- 13h) de la RD 152 (route côtière). Elle a réuni 1800 participants en 2013, 3600 en 2014. Sa prochaine édition est prévue le 12 avril 2015.

- **Le Tro Kreisker**

Ce projet de « périphérique piétonnier » d'une distance de 5,5 km est en préparation depuis plusieurs années. Il permet à chacun de faire le tour de Guidel-centre tout en offrant des possibilités de ramification vers le centre-ville ou vers divers quartiers.

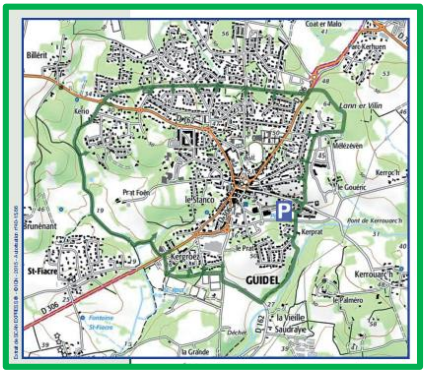

Portée par un groupe de travail de l'Agenda 21, sa préparation a pris plusieurs années et n'a été rendue possible qu'en raison de la compréhension de divers propriétaires qui ont accepté d'accorder à la collectivité des droits de passage (signature de conventions spécifiques) ou de vendre à la ville certaines parcelles.

Officiellement ouverte le 18 janvier 2014, cette boucle pédestre a été très bien accueillie par la population locale et fait l'objet d'une très grande fréquentation tout au long de l'année.

Objectif B.2 : favoriser les zones de circulation maîtrisées

- **Action I.B.2.1. Développer et faire respecter les espaces de circulation urbaine apaisée (zones partagées, zones 30)**

A ce jour, plusieurs zones de « circulation apaisée » ont été créées sur notre ville à :

- Guidel-centre : zones 30 sur tout le centre-ville,
- Guidel-Plages : solution identique autour du cœur de station,
- En outre, des voies piétons-cycles » ont été intégrées dans les nouveaux aménagements de Guidel-Plages.

Cet aménagement de zones à circulation partagée et à vitesse réduite se met en place, progressivement, dans différents nouveaux quartiers tels que Le Gouëric, les Hauts de Mélézéven et bientôt à Scubidan, face à Kernod, etc. De plus, il est intégré au projet de ZAC-multi sites programmé pour les années à venir.

Cette conception de modes de circulation sur notre commune associée à la réalisation de certains aménagements (stationnements pour vélos, voies piétonnes protégées, etc.) témoigne des efforts réalisés en faveur des déplacements doux.

Objectif B.3 : favoriser les pratiques de moyens de transport partagé

- **Action I.B.3.1 : Poursuivre la création d'aires de covoiturage**

Le covoiturage est un moyen de transport convivial et économique pour se déplacer et réduire l'impact sur l'environnement. Deux aires de covoiturage sont implantées à Guidel :

- à Pen Mané, à proximité de la voie express
- sur le parking de L'ESTRAN en centre-ville

- **Action I.B.3.2 : Promouvoir le covoiturage**

Le site internet de la ville a proposé un lien vers celui du conseil général qui suggérait au chauffeur ou au passager de trouver des participants en proposant des itinéraires.
Maintenant le Conseil Départemental propose une page de recherche d'itinéraire en transports publics intitulée Breizhgo.
Par ailleurs, de nombreux guidélois utilisent le site internet Blablacar d'où l'interruption de notre initiative.

Orientation stratégique C : intégrer plus de développement durable dans l'agriculture locale et dans nos zones d'activité

Objectif C.1.: Favoriser une agriculture durable

- **Action I.C.1.1 : Favoriser l'échange parcellaire pour une meilleure gestion des exploitations agricoles**

Après plusieurs échanges avec des représentants de la profession agricole, l'orientation de notre action a été centrée sur un inventaire des friches agricoles à reconquérir.
Un 1er inventaire a été établi durant l'été 2013 avec l'aide d'un étudiant en BTS. Il a permis de recenser 37 parcelles représentant près de 70,5 ha de terres agricoles. Quelques contacts ont été pris avec des propriétaires, mais aucun n'a encore abouti à ce jour.
Il est prévu de poursuivre cette action.

- **Action I.C.1.2 : Aider les agriculteurs à intégrer le programme L.E.A.D.E.R. (programme européen pour le développement de l'économie rurale)**

Aucun agriculteur de Guidel n'a participé au programme L.E.A.D.E.R. 2010-2014 porté par Lorient-Agglomération. Ce programme qui se termine cette année pourrait être reconduit sous une forme " simplifiée" de 2015 à 2020.
Il faut noter qu'une grande partie des crédits alloués à ce programme n'a pu être utilisée, malgré une première diminution de 500.000 € en 2012.
Le regroupement avec d'autres partenaires pour la prochaine édition de L.E.A.D.E.R semble être une formule à privilégier.

- **Action I.C.1.3 : Favoriser le développement de circuits courts de distribution des productions locales (vente directe)**

Le Domaine de Kerbastic est le partenaire le plus impliqué dans l'organisation de circuits courts sur la commune de Guidel. Ce partenaire est par ailleurs engagé sur plusieurs actions de l'Agenda 21 local.
Des aides ont été apportées à d'autres initiatives (projet de jardins partagés à Kergroise), qui n'ont pas abouti à ce jour. La promotion de telles formules repose sans doute sur des solutions comportant un accompagnement adapté.

Objectif C.2.: Aménager les zones d'activité en tenant compte du développement durable

- **Action I.C.2.1. : Généraliser la labellisation Bretagne Qualiparc à l'ensemble des zones d'activités de Guidel**

Porté par Lorient Agglomération en lien avec la ville de Guidel, ce programme, qui a connu beaucoup de vicissitudes, a été réalisé partiellement au printemps 2014 avec près de 2 ans de retard.
Les aménagements paysagers, un moment envisagés n'ont pas été réalisés, pas plus que certains travaux de voirie…

Axe II : Préserver la qualité environnementale et patrimoniale du territoire

Orientation stratégique A : Préserver et valoriser la biodiversité

Objectif A.1. : Préserver et développer les espaces favorables à la biodiversité

- **Action II.A.1.1.: Soutenir la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du Loc'h**

La gestion de la Réserve fait l'objet d'un suivi permanent. Ce suivi est assuré par les acteurs présents sur le terrain, Fédération des Chasseurs du Morbihan et ville de Guidel ainsi que par les partenaires impliqués dans le projet (Conseil Général, Lorient Agglomération, Conseil Régional, DDTM, etc.).
L'ouverture au public est maintenue et près de 15 000 passages /an sont recensés sur le sentier de randonnée qui entoure les étangs.
Le circuit est ouvert depuis 2010 et jalonné de panneaux pédagogiques. Les actions d'animation reçoivent 1000 à 1 200 participants. Le site accueille régulièrement des étudiants (Université de Rennes, Nantes, Angers, Brest et UBS) ainsi que des lycéens….
Pour faire encore plus connaître le site, 2 initiatives spécifiques sont particulièrement appréciées:

- la réalisation d'une plaquette d'information avec le service des Espaces Naturels Sensibles du département
- la mise en place d'une nouvelle signalétique routière conforme au statut du site

- **Action II.A.1.2.: Mettre en place un plan de gestion, d'embellissement et d'entretien des espaces verts et fleuris publics**

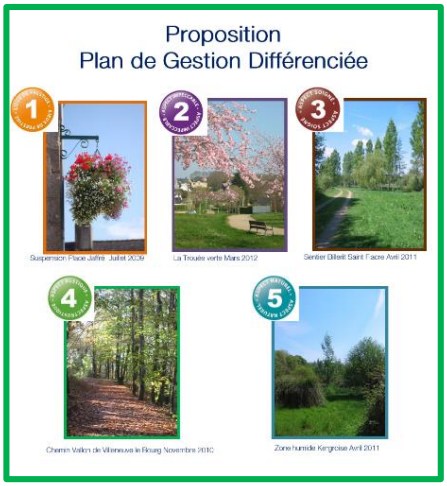

Guidel est fortement impliquée dans le mouvement qui a fait évoluer le fleurissement des espaces publics vers la notion plus globale d'embellissement (choix des plantes, traitement, économies d'eau, etc.) ainsi que le passage d'une gestion quantitative à une gestion qualitative et donc différenciée selon les espaces.
Aujourd'hui la ville est dotée d'un plan de gestion différenciée élaboré à partir de travaux d'un atelier de l'Agenda 21 renforcé par ceux du service des espaces verts. Ce plan de gestion évolue avec l'introduction de nouveaux espaces dans les emprises gérées par la ville. Le travail de cartographie continue lui aussi à évoluer.
Tous ces travaux nécessitent un engagement permanent dans la mesure où des habitants doivent encore être convaincus de l'intérêt de la modification des pratiques de jardinage. Même si Guidel se singularise par la forte implication de sa population, il faut continuer les efforts…

Orientation stratégique B : Mettre en place un aménagement durable

Objectif B.1. : Protéger les espaces et les milieux naturels

- **Action II.B.1.1.: Maintenir et renforcer dans le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) les mesures de protection des espaces naturels et des trame verte et bleue**

Des mesures de protection des Espaces Naturels sont retenues dans la version définitive du P.L.U. adopté le 24 septembre 2013. Ces espaces se décomposent comme suit :

- 1548 Ha auxquels il faut ajouter 419 Ha de zones humides autrefois intégrées au P.O.S. et qui bénéficient désormais d'un classement spécifique.
- 743 Ha d'espaces boisés classés.

Une couronne verte réalisée en cohérence avec le SCOT du Pays de Lorient ceinture la ville centre et enchâsse l'agglomération et en définit les limites naturelles.

Dans cet ensemble, certains secteurs font l'objet de préoccupations particulières:

- Le site Natura 2000 intitulé Vallée de Laïta, Etangs du Loc'h et de Lannenec et littoral Guidel-Ploemeur jusqu'à la Pointe du Talud,
- Les Espaces Naturels Sensibles du département

Guidel réunit chaque année l'ensemble des acteurs de la protection des Espaces Naturels pour faire le bilan de l'année écoulée et évoquer ensemble les projets pour l'année à venir (opérateurs Natura 2000, ONF, Espaces Naturels Sensibles du Département, Services Techniques de la ville (garde-nature, Chantier –Nature, Guidel Rando (association), Fédération des Chasseurs du Morbihan…)

Objectif B.2. : Aménager les zones d'activité en tenant compte du développement durable

Action II.B.2.1.: travailler sur la gestion des déchets d'activités artisanales et industrielles

Diverses démarches ont été engagées auprès des entreprises mais elles n'ont pas abouti faute d'une prise en compte suffisantes des priorités de l'Agenda 21 par Lorient Agglomération, désormais détentrice de la compétence gestion des déchets.
Cette question est à reprendre sur de meilleures bases à l'avenir.
Il faut noter l'intervention de la plateforme de compostage communale pour la gestion de déchets verts provenant d'activités artisanales de l'entretien de jardins.

- **Action II.B.2.2: Accompagner les entreprises agroalimentaires relevant d'un classement ICPE et suivies par la DREAL**

Un important travail a été fait en partenariat avec les 2 entreprises agroalimentaires relevant d'un classement ICPE et implantées sur Guidel:

- la Société Alimentaire de Guidel (Grillero)
- l'entreprise Vandemoortele (Ex Panavi)

Cela a porté à chaque fois sur des problèmes d'assainissement (rejet, prétraitement, etc.) et le respect d'un certain nombre de directives de la DREAL (nuisances sonores ou olfactives).

Orientation stratégique C : Favoriser l'application de règles de construction durables

Objectif C.1. : Inciter à la construction durable

- **Action II.C.1.1. : Appliquer la charte « Développement Durable et Construction » dans tous les projets locaux et particulièrement dans les Z.A.C. en cours d'élaboration**

La ville a intégré dans son P.L.U. à la fois la Charte « Développement Durable et Construction » de Guidel et celle intitulée « vers un lotissement durable, méthodologie de projet » de Lorient Agglomération.

Objectif C.2. : Communiquer et inciter aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables

- **Action II.C.2.1. : Soutenir l'installation de matériels économes pour la production d'eau chaude et de chauffage**

Depuis 2008, avec l'ADEME, le Conseil Régional et Lorient Agglomération, la ville encourage l'utilisation des énergies renouvelables pour le chauffage et la production d'eau chaude en apportant via le Plan Soleil/Bois géré par l'Espace Info Energies ALOEN, une aide financière aux particuliers qui investissent dans un chauffe-eau solaire individuel, un système solaire combiné ou une chaudière bois.
A ce jour, 50 projets ont bénéficié de subventions.
La participation communale est maintenue au projet budget prévisionnel de 2015.

Orientation stratégique D. : Favoriser la mise en place de moyens collectifs de production d'énergie

Objectif D.1. : Soutenir la production d'énergie renouvelable

- **Action II.D.1.1. : S'inscrire dans les réflexions de l'agglomération pour le développement et la production d'énergies renouvelables (éoliennes, hydroliennes…)**

Soucieuse de s'impliquer dans les réflexions et initiatives de l'Agglomération en faveur des énergies renouvelables, la ville de Guidel a facilité les tests de fonctionnement d'une hydrolienne installée provisoirement à l'extrémité de la môle du port de plaisance.
Ceci a pu se faire avec l'accord de l'Agglomération, maître d'ouvrage des travaux d'extension, grâce à un accord de partenariat avec l'association de M. F. Clément, conceptrice d'un modèle spécifique d'hydrolienne.
Un essai a donc été fait sur place le lundi 14 mars dernier. Confirmant le potentiel énergétique susceptible d'être tiré du courant de la rivière, cet essai ne s'est toutefois pas révélé concluant en raison du sous-dimensionnement du prototype par les membres de l'association.
Cette expérience intéressante devra être reprise avec un prototype plus conforme aux ambitions de ses concepteurs et aux résultats attendus par tous.

Orientation stratégique E. : Lutter contre toutes les formes de pollution

Objectif E.1. : Préserver la qualité de l'eau

- **Action II.E.1.1. : Etablir les profils de baignade des 5 plages de Guidel**

La législation et la réglementation en matière de gestion de la qualité des eaux de baignade ont évolué au cours de ces dernières années. La directive européenne 2006/7/CE doit être mise en œuvre avant 2015. Elle remplace la directive de 1976 et introduit différents changements en termes de règles de classement des plages, de gestion préventive des risques de pollution et d'information des usagers. Ces mesures s'appuient notamment sur la réalisation de profils de baignade. Ce document présente un descriptif physique de la plage, les sources possibles de pollution et peut également proposer un plan d'actions pour préserver ou retrouver la bonne qualité des eaux de baignade.

A Guidel, le profil de baignade de la plage du Bas-Pouldu a été réalisé par un bureau d'études, ceux des plages de la Falaise, du Loc'h et de Pen er Malo réalisés par l'Agenda 21.
Tous les profils de baignade ont été établis et sont suivis régulièrement. Un dispositif d'information du public est mis en place chaque année (panneaux en entrée de plages, affichage en Mairie, site internet de la ville avec un lien vers le site « sante.gouv »
La plage du Bas-Pouldu fait l'objet d'un protocole de gestion active durant la saison estivale
Le programme « Coliplage » de contrôles quotidiens des eaux de baignades est maintenu, Il n'y a pas d'astreintes du personnel durant les week ends.

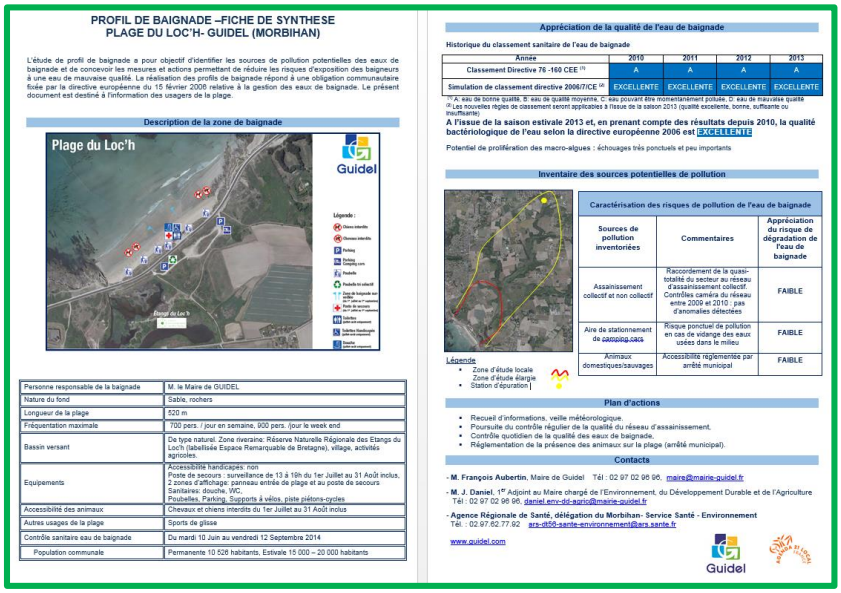

PROFIL DE BAIGNADE –FICHE DE SYNTHESE
PLAGE DU LOC'H- GUIDEL (MORBIHAN)

L'étude de profil de baignade a pour objectif d'identifier les sources de pollution potentielles des eaux de baignade et de concevoir les mesures et actions permettant de réduire les risques d'exposition des baigneurs à une eau de mauvaise qualité. La réalisation des profils de baignade répond à une obligation communautaire fixée par la directive européenne du 15 février 2006 relative à la gestion des eaux de baignade. Le présent document est destiné à l'information des usagers de la plage.

Description de la zone de baignade

Plage du Loc'h

Guidel

Personne responsable de la baignade	M. le Maire de GUIDEL
Nature du fond	Sable, rochers
Longueur de la plage	520 m
Fréquentation maximale	700 pers. / jour en semaine, 900 pers. /jour le week end
Bassin versant	De type naturel. Zone riveraine: Réserve Naturelle Régionale des Etangs du Loc'h (labellisée Espace Remarquable de Bretagne), village, activités agricoles.
Equipements	Accessibilité handicapés: non Poste de secours : surveillance de 13 à 19h du 1er Juillet au 31 Août inclus. 2 zones d'affichage: panneau entrée de plage et au poste de secours Sanitaires: douche, WC, Poubelles, Parking, Supports à vélos, piste piétons-cycles
Accessibilité des animaux	Chevaux et chiens interdits du 1er Juillet au 31 Août inclus
Autres usages de la plage	Sports de glisse
Contrôle sanitaire eau de baignade	Du mardi 10 Juin au vendredi 12 Septembre 2014
Population communale	Permanente 10 526 habitants, Estivale 15 000 – 20 000 habitants

Appréciation de la qualité de l'eau de baignade

Historique du classement sanitaire de l'eau de baignade

Année	2010	2011	2012	2013
Classement Directive 76 -160 CEE [1]	A	A	A	A
Simulation de classement directive 2006/7/CE [2]	EXCELLENTE	EXCELLENTE	EXCELLENTE	EXCELLENTE

[1] A: eau de bonne qualité, B: eau de qualité moyenne, C: eau pouvant être momentanément polluée, D: eau de mauvaise qualité
[2] Les nouvelles règles de classement seront applicables à l'issue de la saison 2013 (qualité excellente, bonne, suffisante ou insuffisante)

A l'issue de la saison estivale 2013 et, en prenant compte des résultats depuis 2010, la qualité bactériologique de l'eau selon la directive européenne 2006 est EXCELLENTE

Potentiel de prolifération des macro-algues : échouages très ponctuels et peu importants

Inventaire des sources potentielles de pollution

Caractérisation des risques de pollution de l'eau de baignade

Sources de pollution inventoriées	Commentaires	Appréciation du risque de dégradation de l'eau de baignade
Assainissement collectif et non collectif	Raccordement de la quasi-totalité du secteur au réseau d'assainissement collectif. Contrôles caméra du réseau entre 2009 et 2010 : pas d'anomalies détectées	FAIBLE
Aire de stationnement de camping-cars	Risque ponctuel de pollution en cas de vidange des eaux usées dans le milieu	FAIBLE
Animaux domestiques/sauvages	Accessibilité réglementée par arrêté municipal	FAIBLE

Légende
- Zone d'étude locale
- Zone d'étude élargie
- Station d'épuration

Plan d'actions
- Recueil d'informations, veille météorologique,
- Poursuite du contrôle régulier de la qualité du réseau d'assainissement,
- Contrôle quotidien de la qualité des eaux de baignade,
- Réglementation de la présence des animaux sur la plage (arrêté municipal).

Contacts
- M. François Aubertin, Maire de Guidel Tél : 02 97 02 96 96, mairie@mairie-guidel.fr
- M. J. Daniel, 1er Adjoint au Maire chargé de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Agriculture Tél : 02 97 02 96 96, daniel.env-dd-agric@mairie-guidel.fr
- Agence Régionale de Santé, délégation du Morbihan- Service Santé - Environnement Tél. : 02.97.62.77.92 ars-dt56-sante-environnement@ars.sante.fr

www.guidel.com

Guidel

- **Action II.E.1.2. : Suivre la filière de traitement des boues à la station d'épuration après son renforcement**

Depuis le renforcement de traitement des boues à la station d'épuration (pré chaulage), le suivi des plans d'épandage a été assuré régulièrement. Toutefois cette situation a changé depuis 2012 à la suite du transfert des compétences Eau et Assainissement à Lorient Agglomération.
L'ancien plan communal d'épandage est devenu un élément parmi d'autres du plan communautaire et la commune n'a plus l'entière maîtrise de la réception des boues sur son territoire.

- **Action II.E.1.3. : Participer au programme Breizh Bocage en impliquant l'ensemble des agriculteurs de la commune**

Le programme Breizh Bocage a pour objectif la création et la reconstitution de nouvelles haies bocagères ou talus ou talus boisés, dans le cadre d'opérations collectives. Le dispositif vise principalement à réduire les transferts de polluants d'origine agricole vers les eaux superficielles dans un but clairement affiché d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Il présente également un intérêt pour la fourniture de biomasse (bois - énergie), la préservation de la biodiversité et la restauration des paysages.
Entre 2004 et 2006, Guidel a participé à une première opération avec Gestel à l'opération « Harmonie IV » et la Chambre d'Agriculture. Près de 13km de plantations avaient été réalisées.
En 2011, une nouvelle opération a été engagée, plus de 16 km ont été plantés avec plus de 11 000 plants.
A l'automne 2014, Guidel s'est inscrite dans une nouvelle démarche initiée par le Syndicat du Bassin Versant du Scorff.

Objectif E.2. : Sensibiliser à la qualité environnementale des plages et du littoral

- **Action II.E.2.1. : Accompagner le nettoyage des plages du littoral dans le respect de l'environnement et sensibiliser à l'importance écologique des laisses de mer**

Chaque année des actions de nettoyage des plages sont organisées avec les établissements scolaires de Guidel. Elles sont l'occasion d'une sensibilisation des plus jeunes à l'importance écologique des laisses de mer. Celles-ci ont fait l'objet d'une action spécifique avant la saison estivale de 2014, dans le cadre des actions d'éducation à l'environnement engagées pour le Pavillon Bleu. Un panneau pédagogique a été posé sur chacun des panneaux d'information installés en entrée de plage.
Chaque été, la ville emploie des saisonniers pour un nettoyage raisonné et manuel des plages,
Guidel est partenaire du magazine « code de la plage » distribué sur l'ensemble du littoral français (Manche, Océan Atlantique et Mer Méditerranée) au travers des communes labélisées Pavillon Bleu.
Des animations grand public ont été menées par M. Maringue, fervent et passionné défenseur du littoral.
On peut également citer les actions de sensibilisation à la biodiversité organisées pour les écoles avec la Fédération des Chasseurs du Morbihan chargée de la gestion de la Réserve Naturelle Régionale des Etangs du Loc'h.

Objectif E.3. : Préserver la qualité du sol

- **Action II.E.3.1. : Suivre la charte de désherbage des espaces publics**

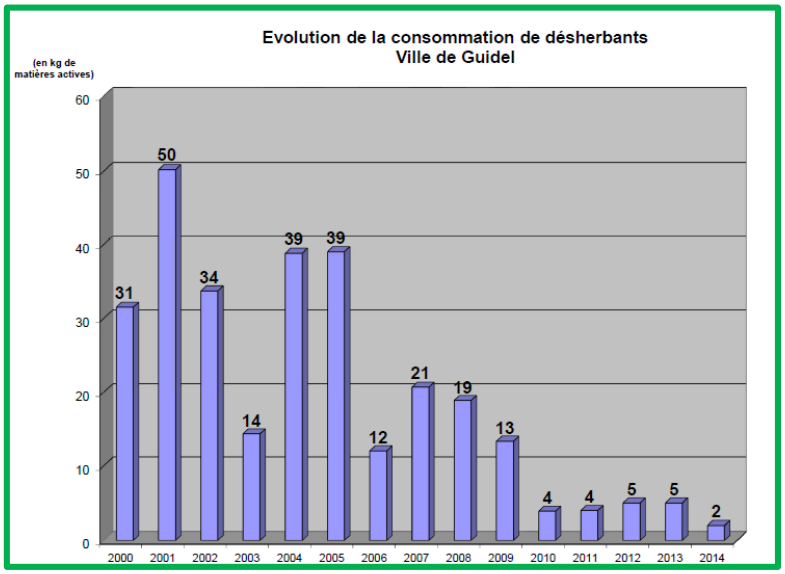

En place depuis plusieurs années, la charte d'entretien des espaces publics, signée en septembre 2011, fait l'objet d'un suivi régulier effectué par les responsables du Service des espaces verts et le Syndicat du Scorff, initiateur et cosignataire de la charte.
Le tableau joint à ce texte, montre une baisse importante de l'utilisation de produits phytosanitaires, surtout au cours de ces 5 dernières années.
Après avoir atteint le niveau 2 de la charte, qui en compte 4, la ville approche du niveau 3, qu'elle ne pourra toutefois rejoindre qu'après une modification du traitement de certaines pelouses sportives.
Rappelons que 8 des 13 agents du Service des Espaces Verts ont suivi des formations dispensées par le Syndicat du Scorff sur l'entretien et le traitement alternatifs aux pesticides des espaces communaux verts et fleuris. Les 8 agents sont titulaires de la certification officielle.

- **Action II.E.3.2. : sensibiliser la population aux risques de l'utilisation des produits phytosanitaires**

La ville est inscrite dans le cadre de l'Agenda 21, dans le programme d'actions européen de la Semaine pour les Alternatives aux Pesticides (20 au 30 mars)

- Conférence sur le jardinage au naturel,
- Mise à disposition de fiches informatives,
- Animations auprès des scolaires (ex: identification des arbres et arbustes à l'école de Prat Foën)
- Visites commentées au Domaine de Kerbastic,
- etc.

Axe III : Renforcer la cohésion sociale sur notre territoire

Orientation stratégique A : Favoriser la mixité sociale

Objectif A.1. : Renforcer la part de l'habitat social et y favoriser la mixité générationnelle

- **Action III.A.1.1. : Mettre en œuvre le programme Local de l'Habitat**

Basé sur un objectif triennal (2014-2015-2016), de création sur Guidel de 141 logements locatifs sociaux (LLS) la mise en œuvre du PLH sur la commune se poursuit régulièrement.

Compte-tenu, toutefois, de la structuration de notre territoire et des différents efforts de la collectivité, cet objectif particulier aura sans doute du mal à être atteint dans les délais impartis. Cependant, la prochaine création d'une ZAC multi-sites qui devrait accueillir plus de 400 logements dont 20% en LLS. De plus le PLU comporte plusieurs OAP prévoyant la réalisation de LLS selon le pourcentage demandé.
La récente acquisition par la ville des anciens terrains du centre de vacances de la ville de Jeumont (site de Pen er Malo), augmentera les possibilités de construction. Toutefois, la ville regrette de ne pouvoir bénéficier, à ce jour, du dispositif PINEL (une demande de dérogation est en cours et la réponse est attendue).
Pour l'avenir, la ville souhaite que la mise en œuvre du PLH ne vienne pas augmenter de manière trop importante diverses contraintes auxquelles sont confrontés les promoteurs porteurs de projets.

Objectif A.2. : Renforcer les liens intergénérationnels

- **Action III.A.2.1. Développer la colocation intergénérationnelle selon la Charte du Pays de Lorient**

au cours des premières réunions préalables à la mise en place de l'opération « Un toit 2 générations », les collègues du CCAS et du Point Info Jeunesse ont souhaité se charger eux-mêmes avec notre accord de la mise en œuvre de cette action.

Cette initiative, basée sur une intuition généreuse n'a pas connu, à ce jour, le développement escompté.

Par ailleurs l'engagement très important de la ville dans une autre opération à caractère familial et intergénérationnel « La Littorale 56 » est rattaché à cette action.

Objectif A.3. : Tisser du lien social

- **Action III.A.3.1. : Créer des jardins partagés**

La ville a relancé au cours des dernières années la pratique des jardins familiaux afin de favoriser la pratique du jardinage, support d'activités de plein air et favorable aux échanges et aux relations sociales. Plus adaptée aux demandes des habitants, cette formule a semblé mieux convenir aux possibilités actuelles que celle des jardins partagés qui pourra être intégrée à des réalisations futures.

A ce jour, 27conventions spécifiques ont été signées entre la ville et des particuliers qui bénéficient de la de mise à disposition de parcelles de 80 à 100 m² sur lesquelles ils peuvent, dans le cadre de pratiques de jardinage au naturel, cultiver des légumes, faire pousser des fleurs, et pour quelques-uns d'entre eux, des arbres fruitiers.
Ces parcelles sont situées dans le quartier de Kergroëz, près de la Résidence Tintagel, à l'arrière du Parc Kerhuën. D'autres emplacements (à Ker Anna notamment) viendront les compléter dans les prochains mois.
Le prochain aménagement du square Pulheim, à l'intérieur de la place Louis Le Montagner, peut-être l'occasion de la création avec les riverains d'une association de gestion et d'entretien des jardins partagés.

Appréciées de tous, ces initiatives peuvent se développer dans l'avenir à condition, toutefois, d'être assumées par des habitants qui s'organisent entre eux (association, groupement…) plutôt que de « tout attendre » de la collectivité.

- **Action III.A.3.2. : Elaborer une charte du « bien vivre ensemble à Guidel »**

Conçue par référence à une démarche engagée sur diverses communes du Morbihan avec l'appui de la Chambre d'Agriculture cette charte visait à faciliter « la cohabitation » entre des 'rurbains » nouvellement installés dans divers hameaux et villages et des exploitants agricoles en activité sur ces mêmes sites.

Ne semblant pas spécifiquement adaptée pour notre commune elle n'a pas été reprise sous cette forme, mais a pu être traduite dans son esprit sous d'autres supports apparemment plus appropriés, tels « le code de la plage » sur la zone littorale, la « charte du randonneur » etc.

Orientation stratégique B : Accompagner le vieillissement de la population

Objectif B.1. : Développer l'offre de logements séniors

- **Action III.B.1.1. : accompagner la création d'une « résidence séniors » et améliorer l'accueil des personnes âgées**

La Résidence services séniors Espace & Vie qui a ouvert ses portes au Gouëric le 26 janvier 2015 au Gouëric propose 87 appartements aux normes BBC et adaptés aux Personnes à Mobilité Réduite (le loyer comprend le Pack Essentiel qui regroupe divers services).
A ce jour, elle est occupée à plus de 75 %, une équipe d'animation développe plusieurs initiatives pour instaurer un lien entre les résidents et la population de Guidel.

Orientation stratégique C : Consolider l'offre à la petite enfance

Objectif C.1. : Rassembler les services dédiés à la petite enfance

- **Action III.C.1.1.:Créer une Maison de l'Enfance**

La palette des services à la petite enfance a été sensiblement élargie ces dernières années. A défaut de lieu unique, tous ces services sont désormais regroupés sur 2 bâtiments qui vont boucler le square Pulheim Place Louis Le Montagner:

- d'un côté, on trouve le multi-accueil,
- De l'autre, près de la médiathèque, se situe le Relais Assistantes Maternelles (RAM).

Ces équipements placés sous la responsabilité de professionnelles qualifiées sont très utilisés et rendent de nombreux services aux parents et assistantes maternelles.

Orientation stratégique D : Promouvoir l'identité bretonne

Objectif D.1. : Valoriser la langue bretonne

- **Action III.D.1.1.: Soutenir les classes et les organisations bilingues et faire vivre la Charte pour le bilinguisme dans la vie publique**

Désormais bien ancrée dans le paysage scolaire local, les classes bilingues ont su trouver leur place au sein des écoles de Polignac (maternelle) et de Prat Foën (primaire). Cette année 84 enfants y sont inscrits, à raison de :

- 44 en primaire
- 40 en maternelle

Quelques initiatives « intergénérationnelles » ont eu lieu mais n'ont pas été reconduites,
L'application de la Charte « Ya d'ar Brezhoneg » dans la vie publique n'est malheureusement pas faite.
Néanmoins la dimension bretonne de Guidel est bien établie comme cela a été rappelé lors de l'ouverture des Deizioù 2015, les journées d'animation d'Emglev Bro An Oriant, la Fédération culturelle bretonne du Pays de Lorient (…).

Axe IV : Rendre la collectivité exemplaire

Orientation stratégique A : Inscrire la ville dans une politique globale d'économies d'énergie

Objectif A.1. : gérer durablement les consommations de la ville

- **Action IV A 1 1: Mettre en œuvre un plan d'économies d'eau**

La commune de Guidel participe avec 15 autres communes du Morbihan à un plan d'économies d'eau mis en place par l'ancien Syndicat Départemental de l'Eau, aujourd'hui "Eau du Morbihan". Ce plan prévoit les actions suivantes :
• Réalisation d'audits de branchements présélectionnés,
• Mise en place de mesures de gestion (fermeture de compteurs inutilisés…),
Réduction des consommations d'eau (cuves de récupération d'eau de pluie, installations d'équipements hydro-économes dans plusieurs bâtiments publics, …)

- **Action IV A 1 2: Gérer les consommations électriques, de gaz, de papier…**

La ville participe au dispositif Dialège sur le suivi des consommations électriques sur certains bâtiments publics,
Une démarche d'achats groupés d'énergie a été lancée en partenariat avec le SDEM.
Un dispositif de tri et de récupération de papiers a été mis en place dans de nombreux services de la ville.

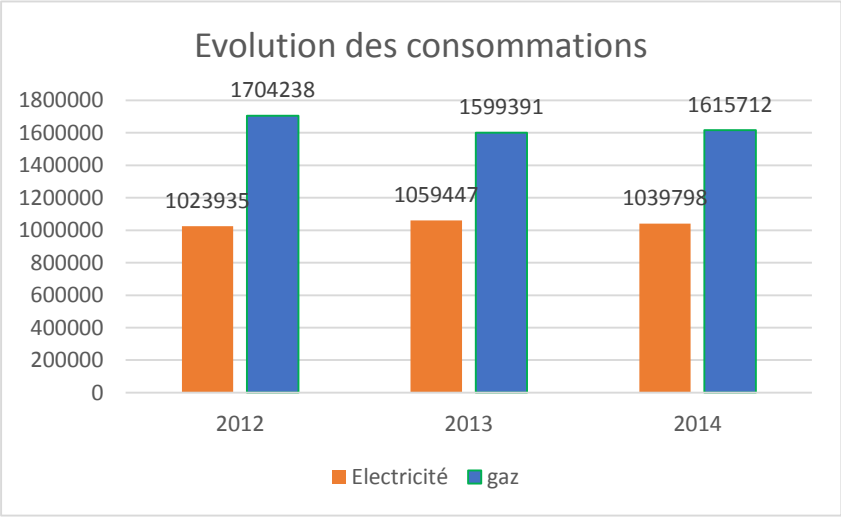

Les consommations de gaz et électricité des bâtiments communaux sont relativement stables quand on tient compte des variations climatiques d'une année à l'autre et des estimations sur consommation établies par les fournisseurs.

On peut regretter l'utilisation de compteurs non différenciés, peu propices à un suivi détaillé des consommations.

- Pour le site de Prat Foën : Le compteur GDF couvre l'école, le restaurant scolaire et les salles de sport 1, 2 et judo et celui d'EDF couvre l'école, le restaurant scolaire et toutes les salles de sport.
- Et l'école Polignac où le compteur de l'école sert aussi pour le restaurant scolaire.

L'installation de sous compteurs permettant de dresser un bilan précis des consommations importantes et de faire leur suivi régulier est à étudier.

Action IV.A.1.3.: repenser l'éclairage public de la ville

Les plages horaires de l'éclairage public ont été réduites, le parc rénové, les sources énergivores remplacées :
Depuis 2010, l'éclairage public a été modifié ; il ne s'agit plus d'un éclairage public permanent sur toute la ville mais seulement sur les grands axes. Les autres armoires électriques ont été programmées en régime semi permanent.
Le parc d'éclairage a évolué au rythme des projets d'aménagements, les actions de rénovation ont également contribué à réduire la consommation moyenne par point lumineux. De plus la ville a anticipé sur les obligations réglementaires et a déjà éliminé une grande partie des sources lumineuses énergivores (ballons fluo).
Ces réductions de plages horaires devaient générer une économie de 10% de la consommation utilisée notamment pour le remplacement des ballons fluorescents par les lanternes Sodium Haute Pression et des LEDS moins énergivores. Sur 559 ballons en 2008, il n'en reste que 19 à remplacer.

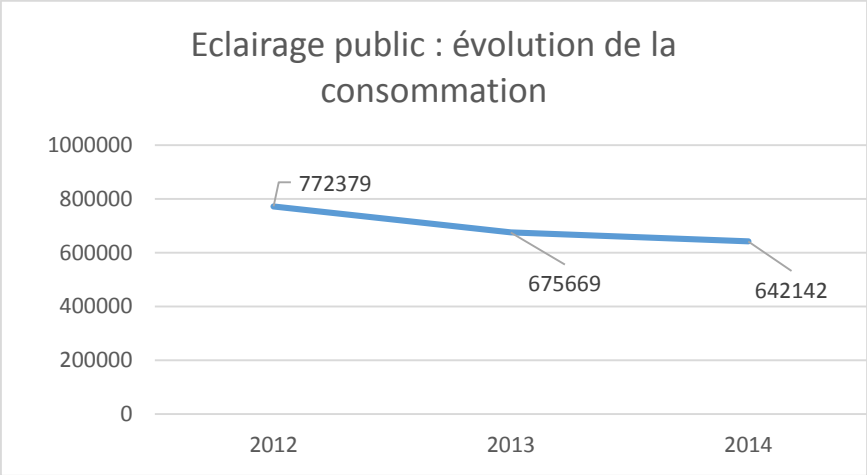

Afin de compléter les actions de réduction de consommation de l'éclairage public, la ville a investi dans des illuminations festives moins énergivores et a réduit, année après année, le nombre de ces installations et la durée de leur mise en place.

Orientation stratégique B : Veiller à l'application des principes de développement durable dans le patrimoine bâti

Objectif B.1. : construire durablement

- **Action IV.B.1.1 : Appliquer la charte "développement durable et construction" dans tous les projets publics.**

Désormais inscrite officiellement, dans le P.L.U. de Guidel la charte "développement durable et construction" est appliquée dans les divers projets d'aménagement de notre ville.

Ceci concerne les 2 programmes (ATARAXIA et Foyer d'Armor) de la rue Général de Gaulle, la Résidence "séniors" du Gouëric, certains équipements publics (Maison des Jeunes, Club House (salle de Prat Foën).
Ces dispositions sont, par ailleurs inscrites dans les programmes de la ZAC multi sites (ZAC centre et ZAC Saudraye) en début de réalisation.

Objectif B.2. : Inscrire dans une gestion durable le patrimoine bâti existant

- **Action IV.B.2.1.: réduire l'empreinte énergétique dans les logements sociaux communaux**

Les démarches engagées à ce sujet ont permis de réduire les consommations énergétiques et les factures qui s'y rapportent sur le secteur où est implantée la principale « résidence sociale » de notre ville : Kergroëz. Un contact avec les responsables locaux de ces habitations a permis de voir l'intérêt d'une démarche globale sur ce point. A ce jour, il n'a malheureusement pas été suivi d'effet.
Une initiative pourrait être reprise assez rapidement puisque le bailleur social concerné est actuellement engagé dans la réalisation de 50 logements sur la ville (programme qui respecte la charte « développement durable et construction » de l'Agenda 21).

- **Action IV.C.1.1. : communiquer sur les économies d'eau des services communaux et de la population**

De nombreuses actions de communication ont été menées auprès de la population, comme des agents communaux sur la nécessité d'agir en faveur des économies et de la protection de la ressource en eau.
Elles ont abouti, au fil du temps, à des changements de pratiques et des modifications de comportement, tant sur le secteur public communal (espaces verts, entretien des voiries, bâtiments accueillant du public...) que chez les particuliers.
Malgré tout, ces actions doivent être renouvelées régulièrement comme nous le rappelle l'arrêté préfectoral du 22 juillet dernier sur les restrictions d'eau.
Le transfert à Lorient Agglomération, des compétences liées à l'eau et à l'assainissement en 2012 restreint les moyens d'action sur ce sujet.

Orientation stratégique C : Favoriser la mise en mouvement et éduquer au développement durable

Objectif C.1. : sensibiliser et éduquer au développement durable

- **Action IV.C.1.2. : Sensibiliser les enfants des écoles à des projets de développement durable**

Depuis 2010, le conseil municipal des enfants et les restaurants scolaires sont accompagnés dans des semaines anti-gaspillage dans le cadre de l'Agenda 21. L'objectif est d'inciter les enfants à goûter ce qui leur est proposé, à réduire leur portion pour moins jeter…
Des nettoyages de plage ont également permis de sensibiliser les enfants à l'utilité de la laisse de mer.
Depuis 2013, les écoles sont accompagnées dans la démarche Eco Ecole, programme international d'éducation au développement durable. Les 2 écoles ont été labellisées en juin 2014 et 2015, et poursuivent leur engagement dans la démarche. Chaque année, des spectacles sur les thématiques Développement Durable sont offerts aux écoliers.

- **Action IV.C.1.3: Réaliser une plaquette explicative de la nouvelle gestion de l'éclairage public**

De nombreuses actions de communication ont été réalisées ces dernières années sur la nouvelle gestion de l'éclairage public.
Elles sont destinées à l'ensemble de la population (articles dans la presse locale, bulletin municipal…), ou parfois plus ciblées vers des groupes particuliers (certains quartiers, associations spécifiques…), elles ont abouti à des adaptations de nouveaux horaires qui semblent désormais bien acceptés. Toutefois, des demandes régulières de retour à un éclairage public permanent de certains quartiers sont formulées dès lors qu'apparaissent des phénomènes d'incivilité, de dégradation de certains équipements, des problèmes de vandalisme.
Ce dossier continue à faire l'objet d'un suivi attentif.

- **Action IV.C.1.4: Inciter les particuliers à réduire la production de déchets verts**

Le thème des déchets verts fait sur la commune, l'objet d'initiatives régulières portant à la fois sur leur réutilisation et la diminution de leur production. A titre d'exemple citons :

- d'une part, une importante journée de distribution au public de compost végétal provenant des espaces verts publics comme de l'activité de certains artisans.
- d'autre part, à cette occasion des informations sur l'intérêt de compost, la facilité de sa production dans les jardins, etc. sont données.

Ces initiatives recueillent à chaque fois un écho favorable de la part de nos concitoyens qui s'y sont désormais familiarisés.
Malgré ces efforts, le volume des déchets verts recueillis à la déchèterie, comme sur la plateforme de compostage, a une croissance régulière en raison de l'augmentation du nombre de jardins privés, comme des espaces à entretenir. Cette progression est également liée à l'interdiction de brûlage des déchets végétaux que beaucoup ne savent plus comment traiter et viennent déposer en déchèterie (branchages, taille de haies…).
La préparation d'éventuelles initiatives à ce sujet prises dans les mois à venir entre la ville et l'Agglomération est attendue.
Chaque année, à l'initiative du service des espaces verts une collecte est organisée en faveur du Téléthon le jour de la distribution du compost.

- **IV.C.1.5 Sensibiliser les particuliers à la réduction des publicités et au tri des papiers.**

Le thème des publicités déposées à domicile a fait l'objet de nombreux échanges au sein de l'atelier « déchets et recyclage » divisé sur le sujet. En effet, à l'attitude du refus préconisé par certains a été objecté l'intérêt de la possibilité d'insertion professionnelle et sociale que pouvait offrir la distribution de documents publicitaires à des personnes, généralement assez démunies.
Deux d'entre elles (mari et femme) sont d'ailleurs venues nous rencontrer à ce sujet et nous ont fait part de leur crainte de perdre leur emploi suite aux diverses campagnes visant à limiter la distribution à domicile de documents publicitaires (leur responsable n'a pas répondu à nos sollicitations à ce sujet).
Après divers échanges, le groupe a opté sur le soutien à ces personnes tout en regrettant l'augmentation régulière des papiers déposés dans les boîtes aux lettres.
Un dispositif spécifique a été mis en place au sein des services municipaux sur le tri des papiers, la réutilisation des feuilles usagées (brouillon), etc. Bien appliquée par la plupart des agents, il est toujours en vigueur aujourd'hui.

Objectif C.2. : Promouvoir les économies d'énergie

- **Action IV.C.2.1 : Animer un réseau de participation au dispositif ECOWATT**

La démarche EcoWatt a pour objectif d'inciter les bretons à modérer leur consommation d'électricité, en particulier en hiver, aux périodes de pointe, le matin et entre 18h et 20h. Cette démarche éco-citoyenne et gratuite invite les EcoW'acteurs à pratiquer les bons gestes énergie, lors des périodes à risques. L'Agenda 21 est ambassadeur de la démarche auprès des habitants et le relais des alertes via le site internet, les panneaux lumineux, par mail.

Orientation stratégique D : Engager notre ville dans une démarche de solidarité internationale

Objectif D.1. : susciter au sein de la population des initiatives en faveur d'une coopération nord-sud

- **Action IV.D.1.1. Déterminer un projet solidaire de coopération Nord-Sud**

Cette initiative a été prise par la commune en partenariat avec une structure coopérative de Pondichéry. Elle a porté sur des actions liées à l'eau et l'assainissement, une importante réflexion menée à ce sujet, au sein du SIGESE, syndicat mixte en charge de ces questions dans de nombreuses villes de l'Agglomération. Impliquant plusieurs communes, elle a abouti à des propositions d'aide à divers projets liés à des actions déjà engagées vers le Mali, le Burkina-Faso,…
En raison du transfert à l'Agglomération des compétences liées à l'eau et l'assainissement ces diverses propositions n'ont pu être suivies d'effet. Les fonds prévus (budget du SIGESE, Agence de l'Eau, Région Bretagne) ont été affectés à des initiatives plus globales portant sur :

- d'une part une aide à la pêche artisanale en Inde (initiative menée en partenariat avec le CRISLA et le Festival « Pêcheurs du Monde »),
- d'autre part vers un projet consacré à la création de forages d'eau potable et l'installation de systèmes d'assainissement dans une ville de Madagascar.

A ce jour, ces actions continuent et notre ville y contribue, du moins pour la seconde initiative, de manière indirecte par le biais de sa contribution au budget communautaire de l'eau et de l'assainissement (budget annexe).

Orientation stratégique E : Inscrire la démarche Agenda 21 de Guidel dans un processus d'évaluation

Objectif E.1. : Evaluer l'efficacité de nos actions

- **Action IV.E.1.1. : Mettre en place un dispositif opérationnel pour l'évaluation de nos actions**

Conformément aux diverses préconisations du Ministère, de la DREAL, etc. un groupe spécifique a été mis en place pour procéder à une évaluation partagée du travail réalisé.

Composé d'élus et de participants aux différents ateliers de l'Agenda 21, ce groupe a travaillé lors de plusieurs réunions au cours desquelles les actions menées ont été revues et évaluées.

Repris sur un document de présentation, ces commentaires et diverses observations vont servir de support à la rédaction d'une note synthétique qui sera elle-même revue et validée par le groupe d'évaluation. Elle sera ensuite transmise pour approbation au Comité de Pilotage qui devra, par ailleurs, se prononcer sur l'engagement de notre collectivité dans un prochain Agenda 21

Fait à Guidel le 6 Octobre 2015

Pour le groupe de travail
J. Daniel
1er Adjoint
Pilote de l'Agenda 21

Liste des participants :
Janine Auxire
Dominique Capart
André Carrio
Michel Collin
Michèle Fenoy
Nadine Garreau-Bouget
Gaston Goalec
Pierre Yves Le Grognec
Louis Médica
Caroline Pecchia
Dominique Renouf
Caroline Pecchia
Louis Médica
Gérald Toucourt

Catherine Bodic